

Montréal, le 13 mars 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

Aux procureurs des participants

Objet : Demande de révision d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) de la Décision D-2015-209

Dossier de la Régie : R-3959-2015

Demande de révision d'Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le Producteur) de la Décision D-2015-209

Dossier de la Régie : R-3961-2015

Chères consœurs, chers confrères,

Tel qu'indiqué par la Régie dans sa lettre du 24 janvier dernier, l'audience relative à l'enjeu des droits acquis du Producteur aura lieu les **20 et 21 mars 2017, et, si nécessaire, les 23 et 24 mars 2017**. Elle se tiendra de **9 h à 15 h, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande au Producteur et à NLH de lui transmettre, **au plus tard le 15 mars 2017, à midi**, les informations suivantes :

- l'identité de leurs témoins et leurs qualifications; et
- le temps prévu pour leur présentation;

La Régie demande également à tous les participants de lui transmettre, **au plus tard le 16 mars 2017, à midi**, les informations suivantes :

- le temps prévu pour interroger les témoins du Producteur et de NLH; et
- le temps prévu pour leur argumentation.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml